

Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soircorruption@gmail.com

LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE N'EST PAS ENCORE AU RENDEZ-VOUS

Des parlementaires souhaitent un contrôle plus rigoureux des finances publiques

Des membres du Conseil de la nation ont insisté, il y a quelques jours, lors du débat du projet de loi sur le règlement budgétaire (LRB) 2014, sur le renforcement du contrôle en amont et en aval des finances publiques en tant que prolongement du mécanisme de contrôle parlementaire, tout en consolidant le rôle de la Cour des comptes.

Lors d'une plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la nation, en présence du ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'établir un diagnostic précis et pointu des dysfonctionnements et de définir le budget de l'Etat sur la base de mécanismes étudiés et soutenus par des études de prospective du système financier.

A ce propos, Mohamed Benbetta, membre du Conseil de la nation, a appelé à la révision des mécanismes de la gestion financière actuelle et à l'intensification de l'investissement dans le capital humain, soulignant que l'Algérie possédait «tous les moyens de pallier les lacunes, d'entamer une relance économique forte et de réaliser un développement

durable à tous les niveaux. Un autre parlementaire, Mohamed Tayeb Laskri, a indiqué que le règlement budgétaire restera sans effet s'il n'est pas accompagné d'un suivi sur le terrain et d'un contrôle plus rigoureux des finances publiques, s'interrogeant sur la définition de l'origine des «dépenses imprévues mentionnées plusieurs fois dans le texte de loi sur le règlement budgétaire 2014».

Dysfonctionnements et inefficacité des modes de gestion

Rappelant le «déficit enregistré dans le recouvrement des arriérés des impôts», il s'est interrogé également sur les mécanismes adoptés par l'Etat en matière d'amélioration de la gestion des dépenses sociales et la définition maîtrisée et efficace du

budget et, par conséquent, le contrôle des dysfonctionnements enregistrés en matière de gestion des finances publiques. De son côté, Belkacem Kara, membre du Conseil, a affirmé que le véritable problème auquel fait face l'Etat ne résidait pas dans le manque de recettes mais dans l'inefficacité des modes de gestion, estimant important d'orienter les efforts vers la lutte contre l'évasion fiscale.

Il s'est interrogé, à son tour, sur les mesures prises par le gouvernement concernant les projets de développement en cours qui «exigent des fonds colossaux non justifiés». Il a appelé le gouvernement à cet effet à obliger les entreprises économiques à s'acquitter de leurs dettes auprès de l'Etat et à œuvrer à améliorer le recouvrement fiscal et douanier.

D'autre part, un autre sénateur, Saïd Kacha, a attiré l'attention sur le manque enregistré en matière d'attribution de crédits aux communes, ce qui a influé négativement sur la bonne prise en charge des préoccupations sociales du citoyen. Moussa Tamar Taza a précisé que la loi sur le

règlement budgétaire était un mécanisme de contrôle efficace, faisant remarquer l'absence d'interaction entre l'Exécutif et les commissions des finances et du budget.

Passer d'une LRB de N-3 à N-1

Il a recommandé la réduction du délai entre la loi des finances et la loi sur le règlement budgétaire de N-3 à N-2 ou N-1, s'interrogeant sur «le bien-fondé de débattre une loi vieille de trois ans». Il a exhorté aussi à intensifier les efforts en matière de lutte contre la corruption, à renforcer le rôle de la Cour des comptes, à soutenir le contrôle parlementaire et la modernisation du système financier. Après l'exposé du ministre des Finances, dans lequel il a réaffirmé que le projet de loi sur le règlement budgétaire était un mécanisme efficace pour la consécration du contrôle à l'avenir sans, pour autant, occulter le rôle pivot du gouvernement dans la prise en charge de la revendication sociale et la satisfaction des préoccupations du citoyen dans tous les domaines. Il

a expliqué dans un exposé exhaustif sur le projet de loi en question, que la croissance économique réalisée en 2014, était de 3,8% contre 4,5% prévue, soit une baisse de 0,7%, imputant cela au recul de la cadence de la croissance dans les secteurs des hydrocarbures et celui agricole.

Dans leur rapport préliminaire, les membres de la commission des finances du Conseil de la nation ont souligné les nombreux dysfonctionnements dont notamment la faible consommation des crédits alloués à certains secteurs et la perpétuation du problème de réévaluation des projets d'équipement public. Ils ont noté également que la Cour des comptes avait formulé des remarques qui étaient le résultat d'un constat réalisé sur les recettes, les dépenses et les opérations du Trésor et des budgets des ministères. Selon le document, la Cour des comptes a mentionné la faible recouvrement fiscal et l'absence de données statistiques exactes sur le marché parallèle et le retard dans la réalisation du système informatique.

LSC

L'ALGÉRIE LUTTE RIGOREUSEMENT CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Si les Américains l'affirment...

L'Algérie lutte rigoureusement contre le blanchiment d'argent, qui demeure «minime» grâce à un contrôle bancaire renforcé, a indiqué jeudi dernier le département d'Etat américain. Dans son rapport 2017 sur le trafic de drogue et les crimes financiers dans le monde, le département d'Etat constate que le blanchiment des capitaux en Algérie est «minime» en raison d'une réglementation rigoureuse en matière de contrôle des changes. S'y ajoute le contrôle renforcé exercé par le secteur bancaire, constitué essentiellement de banques publiques, note le département d'Etat dans sa 32^e édition de ce rapport annuel, transmis mercredi 1^{er} mars 2017 au Congrès.

La convertibilité restreinte du dinar a permis également à la Banque d'Algérie de mieux contrôler les opérations financières internationales effectuées par les institutions

bancaires, explique le rapport. Le document précise que les cas minimes de blanchiment d'argent sont constatés hors secteur financier officiel à travers notamment l'évasion fiscale, les transactions immobilières et la fraude commerciale, échappant de ce fait au contrôle bancaire. Il note à ce propos que l'usage du cash en Algérie pourrait augmenter les risques liés à la criminalité financière.

125 dossiers transmis à la justice en 2016

Le rapport souligne que «l'Algérie a fait des progrès significatifs pour aligner son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent sur les standards internationaux», relève le rapport. Evoquant les différentes lois et réglementations régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Algérie, le département d'Etat

explique que ce dispositif impose la collecte des données, la vérification préalable de tous les transferts effectués par les banques et aussi des exigences strictes en matière de coopération avec les autorités chargées d'appliquer la loi.

La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) rassemble et diffuse aux banques des informations pertinentes sur le blanchiment d'argent, ajoute le département d'Etat, citant en cela le rapport 2016 de la CTRF qui a fait état de 125 affaires transmises à la justice se rapportant aux soupçons d'infractions à la législation des changes et aux mouvements des capitaux.

«Cette activité accrue de la CTRF révèle que l'Algérie s'efforce d'améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent», relève-t-il.

LSC

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2017

La loi «scrupuleusement appliquée» contre l'achat des voix, selon le ministre de la Justice

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a affirmé lundi dernier que la loi sera «scrupuleusement appliquée» à l'encontre de ceux qui oseront recourir à l'achat des voix lors des législatives du 4 mai prochain.

«Les parquets et les services de la police judiciaire seront à l'affût de toute tentative d'achat de voix» lors des prochaines élections, a soutenu le ministre qui était l'invité du Forum de la Radio nationale.

Rappelant que l'élection est

«un acte politique régi par des lois interdisant clairement l'utilisation de l'argent ou de tout autre moyen à même d'influer le processus électoral», le ministre a mis l'accent sur «l'intégrité» des prochaines législatives conformément aux «nouvelles dispositions introduites par la Constitution amendée».

M. Louh a cité, à ce propos, quelques nouveautés contenues dans la loi relative au régime électoral qui stipule notamment, qu'est exempté de la peine celui qui aura reçu des

dons en argent et qui en informera les autorités.

5000 affaires liées à la corruption entre 2013 et 2016

Evoquant la lutte contre la corruption, le ministre a indiqué que «pas moins de 5000 affaires liées à la corruption ont été enregistrées entre 2013 et 2016». Il a souligné que «la justice assume pleinement son rôle» dans ce domaine, ajoutant que les procureurs de la République sont appelés à «mettre

en mouvement l'action publique sans attendre la tutelle en cas de défaillance dans la gestion des entreprises».

A une question sur la protection des témoins prévue dans le code de procédure pénale en débat actuellement au parlement, M. Louh a affirmé que cette mesure «est déjà en application», citant le cas d'un témoin qui a reçu des menaces dans une affaire d'exploitation illégale de terres agricoles et qui a bénéficié d'une protection totale conformément à la loi».

Pour le gouvernement américain, la corruption en Algérie demeure un problème

Dans son rapport annuel sur les droits de l'Homme dans le monde rendu public vendredi 3 mars 2017, le département d'Etat américain (ministère des Affaires étrangères) a loué les réformes politiques menées en Algérie.

Selon la lecture de ce rapport faite par l'agence gouvernementale «Algérie presse service» (APS), «dans le domaine de la lutte contre la corruption, le document indique que le gouvernement a soumis aux tribunaux de grandes affaires de corruption, dont les procès ont entraîné des dizaines de condamnations à l'encontre de nombreux fonctionnaires d'entreprises publiques accusés de malversations».

Et l'APS d'ajouter : «Se référant aux chiffres communiqués en octobre dernier par le ministère de la Justice, le département d'Etat précise que près de 987 fonctionnaires du secteur public ont été accusés dans des affaires liées à la corruption.»

En fait, le rapport du gouvernement américain est beaucoup plus critique sur la corruption en Algérie, évoquant le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques, l'application insuffisante, et manquant d'efficacité, de la loi du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, tout en rappelant le mauvais score et le mauvais classement de l'Algérie dans l'Indice de perception de la corruption pour l'année 2016 de l'ONG Transparency International, rendu public en janvier dernier.

Djilali Hadjadj